

**INFORMATIONS A LIRE POUR
OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Information	: contact@mupras.com
en charge	: pec@mupras.com
mission et changement de statut	: adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

38389

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016175

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 524

Société : Royal Air MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre : Reuse Pensionne

Nom & Prénom : Tounsi Khadija Date de naissance : 16/07/1948

Adresse : 61 Avenue Chouhada, Hay Salam, Sodec

Tél. : 06 723 199 22 Total des frais engagés : 337,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR Mourad Benjelloun
Chirurgie Générale Viscérale
2 Rue Melouya, App. 2, Agdal-Rabat
tel: 06 55 52 32 32, 06 55 52 32 33

[Signature]

Date de consultation : 28/7/2020

Nom et prénom du malade : Tounsi Khadija Age : 72

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA - Blennorragie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Le 28/7/2020

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

02 SEP 2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/07/2020	C	A	G	Dr. Mourad Chirurgie Générale 2 Rue Mezouar Tel: 05 35 55 32 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
Dr. HMADOU Bouthaina Pharmacie Ibn Sina Dr. HMADOU Bouthaina N°14, Immeuble Local M.1 Bacem Souissi / Rabat / Tél : 05 37 63 04 01 E : 05211559300058 - INPE : 102070422	28/07/2020	337,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant le code O.D.F.
Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES

H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D		B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D		B	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Dr. Mourad Benjelloun
Chirurgie Générale Viscérale
2, Rue Melouya, App.2, Agdal-Rabat
Tel: 06 59 52 52 50 INP: 101164044

Rabat le 28/7/2020

Mme TOUNSI KHADIDA

107,70

Cacit 1000 mg : 1/5

35,10

Becidazole : 1/3

95,20

Xola 1 gtt/5 chg Oeuf

99,00

Thégraine : 1/5

337,00

Pharmacie Jnane Suisse
DR. HMAADOU Bouthaina
Secteur Jnane Suisse - Agdal - Rabat
Bikraen Suisse / Tél: 06 32 03 04 22
TPE: 102070422
ICE: 00211559300056

Dr. Mourad Benjelloun
Chirurgie Générale Viscérale
Rue Melouya, App.2, Agdal-Rabat
Tel: 06 59 52 52 50-INP: 101164044

QSP Smis

Ophthalmics

20

Xola®
2%

(Dorzolamide)

SOLUTION
OPHTALMIQUE
STÉRILE



جمجم فارما
Jamjoom Pharma

5ml

PPV : 95 DH 20

BECIDOUZE®

20 d

PPV 35DH10

EXP 04/

LOT 9N01



6

281280

035089



Gout orange mandarine

Calcium

Gacit[®] 1000



LOT 9030206
EXP MAR 2022



6 118001 040049

Fabricant :

HERMES PHARMA GmbH

ALLGAÜ 36 - 9400 WOLFSBERG

AUTRICHE

BOTTU SA FPV : 107 DH 70

30 Comprimés effervescents
Vite orale



1000 mg

THERAMEX France SAS
1 place de la Pyramide
92911 Paris La Défense Cedex
Expofarmat
Dublin 1 D01Y64 Irlande
Spencer Dock
Kilmore House, Park Lane
Theramex Ireland Limited
Tullamore
Dublin 1 D01Y64 Irlande

Magmine

**Magnésium 300 mg
+ Vitamine B6**

*Sans sucre
Sans sel*



30 Comprimés

MB757 0123

LOT

PER

Prix

99.00 99,00